

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 902 portant extension aux territoires d'Outre-Mer de l'arrêté du 20 janvier 1962 concernant les examens pour l'obtention du brevet et de la licence de mécanicien navigant.

n° 902

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 juin 1962

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1962

Date du numéro
31 juillet 1962

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, l'arrêté du 14 juin 1962 portant extension aux Territoires d'Outre-Mer de l'arrêté du 20 janvier 1962, concernant les examens pour l'obtention du brevet et de la licence de mécanicien navigant. (J.O.R.F. du 20 juin 1962, p. 59553).

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :L'Administrateur en Chef,chargé de l'expédition des affaires courantesdu Secréariat Général,P.-H. GABIRAULT.